

Réalisation du PRMHH de la MRC de Bellechasse

Qu'est-ce qu'un PRMHH?

Le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est un document de réflexion stratégique qui vise à intégrer la conservation des **milieux humides et hydriques** à la planification de l'aménagement du territoire, en favorisant un développement durable et structurant.

Réalisé par une municipalité régionale de comté (MRC) ou un regroupement de MRC, il requiert la consultation de certains acteurs du milieu comme les organismes de bassins versants (OBV), les conseils régionaux de l'environnement (CRE), les tables de concertation régionales (TCR) et les autres MRC des bassins versants concernés.

La réalisation d'un PRMHH est une obligation légale émanant de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* adoptée et sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec en 2017.

Le PRMHH présente une stratégie de mise en œuvre pour assurer la conservation des milieux humides et hydriques, qui comprend un plan d'action et des mesures de suivi.



Les différentes étapes du PRMHH



Prochaines étapes et implication des MRC

Étapes	Échéancier
Compléter la rédaction du portrait-diagnostic	Hiver 2021
Adaptation des méthodologies	Hiver-printemps 2021
Présentation du portrait-diagnostic aux MRC	Mai 2021
Série d'ateliers 4 : Prévalidation et orientations des objectifs par MRC	Juin 2021
Activités sectorielles : Engagement de conservation	Juin 2021
Série d'ateliers 5 : Engagement de conservation avec les conseils des MRC	Été 2021

Rédaction : Marilyn Laflamme, agente aux communications

Pour information : Louis Garon, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'inspection régionale